

Rappel du dispositif « Argent de Poche »

Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans révolu et jusqu'à la veille de leur 21 ans, qui habitent Saint Thurial

Où ?

Au sein des services municipaux.

Avec qui ?

Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour faire quoi ?

Le désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien de locaux, du rangement, de l'archivage...

Pour quelle durée ?

Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3h.

Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.

Leur nombre est donc variable d'une année à l'autre.

Combien ?

Chaque demi-journée est rémunérée 15€.



Seuls les dossiers complets (remplis correctement et accompagnés des justificatifs demandés) seront acceptés.



Candidature "Argent de Poche"

A retourner en mairie au plus tard le **Samedi 1er juin 2024**

Nom :

Prénom :

Pour des raisons d'efficacité, il n'y a pas d'inscription à la journée.

Merci d'indiquer dans les tableaux ci-dessous **vos disponibilités à la semaine**, en cochant les cases correspondantes.

Vacances d'été	Dispo
Du 8 au 12 juillet	
Du 15 au 19 juillet	
Du 22 juillet au 26 juillet	
Du 29 juillet au 2 août	
Du 19 au 23 août (maximum 2 jeunes)	
Du 26 au 30 août (maximum 4 jeunes)	

Avez-vous une préférence pour un service ?

Espaces verts

Entretien bâtiments

Nettoyage bâtiments

Nous essayerons de tenir compte des souhaits mais les plannings seront faits en priorité en fonction des besoins.

Les deux dernières semaines étant limitées en nombre de places, les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Pour toutes informations contacter :

mairie@stthurial.fr - 02 99 85 32 72

Dispositif « Argent de Poche » FICHE INITIALE D'INSCRIPTION 2024

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

.....

Téléphone : 02 /...../...../...../..... Portable :...../...../...../...../.....

Email :

Les vaccins obligatoires sont-ils à jour ? OUI – NON

Nom du médecin traitant et n° de tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom :

Téléphone : 02 /...../...../...../..... Portable :...../...../...../...../.....

Situation (cochez) :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement :

Etudiant(e). Précisez l'établissement :

Demandeur d'emploi.

Autre précisez :

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Charte d'engagement signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- Pour les mineurs, le RIB de l'enfant OU le RIB d'un parent accompagné du livret de famille ET d'une attestation de l'enfant autorisant le versement sur le compte des parents.
- Pour les majeurs, le RIB impérativement au nom de l'enfant (penser à ouvrir un compte si besoin)

Pour les majeurs, autorisation « droit d'image » à signer

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Fait à Saint Thurial,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

le

Pour les mineurs, à faire remplir **impérativement** par le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne sera pas accepté.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- ⇒ La commune de Saint Thurial ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ⇒ La commune de Saint Thurial s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

ainsi que de la charte à laquelle ma fille – mon fils* s'engage (* rayer la mention inutile):

J'autorise mon enfant :

PRENOM :

NOM :

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à Saint Thurial
le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »